



## **DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 08/06/2015**

Avant toute chose, notre organisation syndicale voudrait revenir sur la déclaration liminaire faite par le président du CHS-CT lors de la réunion du 26/05/2015.

Nous demandons d'ores et déjà que le courrier adressé au directeur le 26/05/2015 ainsi que la photographie jointe soient annexés au présent procès-verbal. Nos militants se déclarent profondément choqués et blessés par les termes employés dans la liminaire du président, les accusant « d'avoir harangué la foule » et les traitant « d'irresponsables ».

Nous ne comprenons pas que notre directeur n'ait effectué aucune vérification sur ses dires nous accusant sur des faits qui ne reposent sur aucun début de preuve, se fondant sur le seul ressenti de certains agents, ressenti certes réel, mais qui à notre sens résulte du manque d'anticipation sur la préparation de la campagne après un pont de quatre jours.

La réforme territoriale et la réforme de l'état suivent leur cours. Solidaires Finances Publiques s'inquiète de la logique de concentration de l'action publique visible dans la démarche stratégique de la direction. Une information des organisations syndicales, synonyme de transparence est légitime et nécessaire car le sentiment d'être contourné voire ignoré dans les comités techniques est de plus en plus ancré.

Au sujet de la rémunération, le ministre de la fonction publique a confirmé le gel de la valeur point d'indice en 2015. Cette annonce fait suite à la suppression indemnité exceptionnelle CSG. Le ministre a annoncé une prime de 100 euros pour les agents du ministère en 2015, c'est un recul par rapport à la situation antérieure puisqu'une large majorité des agents percevaient entre 120 € et 150 €.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTL, Solidaires Finances Publiques déplore qu'encore une fois les solutions pour pallier à la pénurie soient traitées au rabais.

En effet, les difficultés rencontrées à l'heure actuelle par les agents pour gérer les charges de travail ne sont pas dues aux horaires d'ouverture, mais aux incessantes suppressions d'emplois qui vident les services de leur personnel et obligent à trouver des palliatifs pour assumer des charges de travail de plus en plus importantes. Cette mesure est en opposition avec les principes retenus jusqu'à présent qui étaient de parvenir à une harmonisation la plus forte possible des horaires d'ouverture au public.

Penser que le tout numérique pourra résoudre ces problématiques est une utopie.

Solidaires Finances Publiques ne peut cautionner ce type de solution.